

◆ Objectifs de la prestation :

Concevoir les consignes sécurité incendie en tenant compte des spécificités du site et conseiller l'entreprise sur leur implantation.

◆ Contexte réglementaire :

Le code du travail prévoit une consigne indiquant le matériel d'extinction et de secours, le personnel chargé de mettre ce matériel en action, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs, les moyens d'alerte... pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes ainsi que dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux (Code du travail - Art. R 4227-37 et 38).

◆ Missions :

Consigne sécurité incendie

- ◆ La conception des consignes sécurité incendie à mettre en place sur le site en tenant compte des spécificités de l'établissement ;
- ◆ Une proposition d'implantation stratégique des consignes sécurité incendie sur le site.

◆ Organisation :

Un questionnaire préalable est envoyé à l'entreprise afin de préparer la venue sur site.

Une visite du site est effectuée (la durée sera fonction de la taille du site) : l'intervenant recueille toutes les informations nécessaires pour l'élaboration des consignes sécurité incendie, par le biais :

- D'échanges avec le personnel du site (responsable sécurité, équipiers d'intervention...),
- D'une visite des locaux de l'entreprise.

◆ Réalisation :

Un premier constat oral est fait à la fin de la visite du site.

Un compte rendu écrit est ensuite transmis à l'entreprise, comprenant les différents points suivants :

- Les consignes sécurité incendie établies en tenant compte des spécificités du site,
- Une proposition d'implantation des consignes sécurité incendie sur le site.

◆ Option :

Un compte rendu de la prestation peut être présenté à la Direction du site.

De plus, la mise en place des consignes sécurité incendie peut être gérée par IFOPSE (sous-traitance...).

**Une approche personnalisée,
avec un appui réglementaire et
technique individualisés.**

Votre prestation

Référence : DEC-INC CONCEP 01

**Durée : Le temps de la prestation sera fonction
de votre établissement.**